

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de
Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :
FI-19 - Vote du
Budget
Supplémentaire –
Budget Locaux
Commerciaux

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, GÜVENC YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ rapporteur, propose au Conseil municipal, conformément au rapport annexé :

- D'arrêter les dépenses et les recettes comme suit (y compris les opérations d'ordre) et d'inscrire les résultats de l'exercice 2025 au budget supplémentaire 2026 des locaux commerciaux :

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	BS 2026	TOTAL 2026
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	14 285,37	14 285,37
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	380 000,00		380 000,00
Total recettes réelles d'investissement	380 000,00	14 285,37	394 285,37
021 - virement de la section de fonctionnement	8 442,00		8 442,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordres	129 324,00	2 500,00	131 824,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	517 766,00	16 785,37	534 551,37
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	BS 2026	TOTAL 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	41 100,00	-	41 100,00

Objet :
FI-19 - Vote du
Budget
Supplémentaire –
Budget Locaux
Commerciaux

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	380 000,00	1 000,00	381 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	421 100,00	1 000,00	422 100,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordres	96 666,00	1 500,00	98 166,00
Chapitre 001 - Résultat reporté N-1		14 285,37	14 285,37
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	517 766,00	16 785,37	534 551,37

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	BS 2026	TOTAL 2026
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	152 000,00		152 000,00
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	-		-
Total recettes réelles de fonctionnement	152 000,00	=	152 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordres	96 666,00	1 500,00	98 166,00
Chapitre 002 - Résultat reporté N-1	-	282 314,53	282 314,53
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	248 666,00	283 814,53	532 480,53
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	BS 2026	TOTAL 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	77 526,19	281 314,53	358 840,72
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	10 500,00	-	10 500,00
Chapitre 66 - Charges financières	12 873,81		12 873,81
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	-	5 000,00
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	5 000,00	-	5 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	110 900,00	281 314,53	392 214,53
023 - virement à la section d'investissement	8 442,00		8 442,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordres	129 324,00	2 500,00	131 824,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	248 666,00	283 814,53	532 480,53

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Objet :
FI-19 - Vote du
Budget
Supplémentaire –
Budget Locaux
Commerciaux

- Décide d'arrêter les dépenses et les recettes comme suit (y compris les opérations d'ordre) et d'inscrire les résultats de l'exercice 2025 au budget supplémentaire 2026 des locaux commerciaux, comme indiqué ci-dessus.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le
- par sa publication le

02 JUL 2026

Le Maire



Le Maire

Laurent HARMEL

